



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25105880

Tribunal de l'entreprise de Liège

05 AOUT 2025

Division Greffe Namur

N° d'entreprise : **0891 020 521**

Dénomination

(en entier) : **SOCIETE INTERCOMMUNALE BEP CREMATORIUM**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société civile constituée sous forme de Société Coopérative à
Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue Sergent Vriethoff, 2 - 5000 NAMUR**

**Objet de l'acte : Assemblée Générale du 17 juin 2025 - Renouvellement du Conseil
d'Administration**

**9. Renouvellement du Conseil d'administration à la suite des élections communales et
provinciales d'octobre 2024 - Désignation des Administrateurs**

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons appliqué une Clé d'Hondt pour la répartition de ces mandats, basées sur la composition globalisée des Conseils communaux avec les déclarations individuelles d'apparement qui nous ont été communiquées pour les Administrateurs du « groupe Communes ».

Pour les mandats des Administrateurs du groupe Province, l'article 1523-15, § 3 alinéa 7 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipule que « Les Administrateurs représentant chaque Province sont désignés à la proportionnelle conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, selon une clé intégrant, pour chaque liste de candidats représentée au sein du Conseil provincial, pour moitié le nombre de sièges détenus au sein du Conseil Provincial, pour moitié le nombre de voix obtenues lors des élections provinciales.

En application des dispositions précitées, les candidats proposés en qualité d'Administrateur sont les suivants

Pour le Groupe Communes :

- Laurence DAFTE
- Anne-Laure PESESSE
- Sylvianne QUEVRAIN
- Jean-François COLLIN
- Françoise DAWANCE
- Marc EMOND
- Marc TARGEZ
- Rudy DELHAISE
- Delphine GOETYNCK
- Louise DUBOIS

Pour le Groupe Province :

- Isabelle JOIRET
- Pauline MAZIERIS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du procès-verbal

Au recto

Nom et qualité du titulaire instrumentant l'acte (la personne ou les personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des faits

Au verso

Nom et signature pour application des actes de l'acte.

Réservé
au
Moniteur
belge

En séance, Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP, précise que Monsieur François Bouchat a été désigné en qualité d'observateur par le parti ECOLO.

L'Assemblée Générale approuve la désignation des nouveaux Administrateurs selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 15.198,18 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 19,42 parts
- Pour le Groupe " Intercommunale " OUI : 800,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part
- Pour le Groupe "Province" OUI : 2.038,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part

A. JOLY
Directrice